



POLITIQUES INTERNES

1.	Animaux	<p>Les animaux sont permis dans tous les chalets et sur le site. Des frais de séjour pour chaque animal est de 20\$, peu importe la grosseur. En acceptant de l'amener avec vous, vous vous engagez à ne pas déranger la clientèle, à garder les lieux propres. Nous demandons de maintenir votre animal en laisse à l'extérieur du chalet et qu'il ne soit jamais laisser seul à l'intérieur du chalet sans surveillance ou il devra être dans une cage.</p> <p>La non-déclaration de la présence d'un animal lors de votre séjour entrainera une pénalité de \$50.</p>
2.	Annulation	<p>Nous pouvons comprendre que des changements puissent survenir, mais les annulations de dernière minute ne nous donnent pas toujours le temps de relouer le chalet. Nous avons donc dû adopter la politique d'annulation suivante:</p> <p>31 jours et plus : le montant du dépôt sera remboursé. 30 jours et moins : le montant de la première nuit est conservé.</p>
3.	Bris, dommage ou vandalisme	<p>Tous bris, dommage ou vandalisme causé au chalet, ou à nos équipements vous sera facturés sur la carte de crédit au dossier.</p>
4.	Dépôt	<p>Pour garantir votre réservation, vous devez envoyer un chèque au montant total de la première nuitée encaissable dès maintenant, et dans la même enveloppe, un deuxième chèque, au montant correspondant à la balance du paiement total du séjour. Le second chèque doit être postdaté de 30 jours (1 mois) avant la date de l'arrivée. Si vous préférez l'option virement électronique, vous devez effectuer le 1^{er} virement au montant total de la première nuitée immédiatement et effectuer le 2^e virement électronique 30 jours (1 mois) avant votre arrivée.</p>
5.	Enregistrement obligatoire	<p>L'enregistrement de tous les clients à l'accueil est obligatoire tant à l'entrée qu'à la sortie. Nous devons obligatoirement maintenir en tout temps une liste de qui est sur le territoire. Des frais de 25\$ par personne qui ne respecte pas l'enregistrement peuvent être retenus.</p>
6.	État du chalet	<p>Notre politique est de « laisser le chalet comme vous l'avez reçu ». Une pénalité de \$250 pourrait vous être chargée pour l'état du chalet à votre départ s'il n'est pas laissé comme vous l'avez reçu.</p>
7.	Heure d'arrivée	<p>En chalets ou en camping : 16 h L'option arrivée hâtive, si elle vous est offerte, prévoit une arrivée à midi.</p>
8.	Heure des départs	<p>En chalets ou en camping : 11h30 L'option départ tardif, si elle vous est offerte, prévoit un départ à 17h00</p>
9.	Interdiction de fumer	<p>Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur de nos chalets ou bâtiments. Un rayon de 9m sans fumée devra être également respecté. Une pénalité de 250\$ ou plus sera facturée en cas de non-respect et/ou de senteur de fumée afin d'éliminer l'odeur et de remettre le chalet en état de location.</p>
10.	Invités	<p>Si vous prévoyez recevoir des invités, aviser l'accueil au préalable. Des frais de 50\$/jour sera chargés pour ceux-ci, s'ils quittent avant 20h. S'ils dépassent ce moment, les frais d'une nuit complète seront facturés.</p>
11.	Remise à l'eau	<p>Aucune remise à l'eau de poisson, de quelques natures ou taille que ce soit n'est autorisée.</p>
12.	Respect de la nature	<p>Vous venez en pourvoirie pour profiter d'un site enchanteur dans la nature. Il est donc interdit pour quiconque de faire ses besoins dehors, couper des arbres, endommager la nature, jeter des déchets à l'eau (même les restes de poissons) ou même parterre. Une pénalité de \$250 sera imposée en cas de non-respect de cette clause.</p>

J'accepte de me conformer, à toutes ces politiques et à donner un dépôt de sécurité sur ma carte de crédit au montant de \$250. Je reconnais que ce dépôt pourra être utilisé en cas de non-respect d'une des douze règles.

Signé à St-Zénon le : _____

Signature client

Signature Pourvoirie